

Bruit de battement des systèmes de croisillons intégrés

La statique propre des croisillons utilisés dépend du système de montage, de la longueur des croisillons et de la répartition. En conditions normales, le croisillon n'est lié qu'au bord et libre dans l'espace intercalaire.

Le croisillon proprement dit ne développe aucune dynamique propre et/ou bruit de battement. Compte tenu des critères susmentionnés, les bruits de battement sont néanmoins inévitables :

- a) lors de l'inflexion des vitres et des vibrations des croisillons consécutives à l'ouverture ou la fermeture brutale de composants, entraînant nécessairement un contact avec le verre.
- b) les inflexions imputables à des conditions physiques (basse + haute altitude) peuvent entraîner une réduction de l'espace intercalaire avec pour conséquence un contact entre le croisillon/la vitre, ce qui peut engendrer un bruit de battement.
- c) une inflexion importante des surfaces en verre suite à une charge de vent élevée et/ou des vibrations de composants, à des charges mécaniques ou par exemple une détonation relative au franchissement du mur du son.
- d) les dilatations longitudinales différentes de l'aluminium et du verre sous l'effet des variations de température peuvent entraîner un contact entre les croisillons et le verre.

De manière générale, il convient de noter que les influences extérieures peuvent être exclues en matière de vérification du bruit de battement des croisillons. Ainsi, il convient de tolérer les bruits de battement transitoires qui pourraient survenir lors de l'ouverture ou de la fermeture des fenêtres. De surcroît, le fait de frapper à la vitre ou sur le verre ne doit pas être pris comme référence pour l'appréciation. Il convient d'informer le consommateur sur les caractéristiques spécifiques du vitrage isolant avec croisillons avant le montage.

À la demande du client, des feutres autocollants ajustés ou des éléments autocollants en plastique transparent peuvent être collés sur les deux faces des systèmes de croisillons intégrés. Il est recommandé de faire procéder à la pose de ces feutres ou éléments autocollants en plastique à partir d'une largeur de vitre > 100 cm. Cela permet de minimiser les bruits de battement potentiels des croisillons intégrés (sans garantie). Nos systèmes de croisillons sont montés en série sans « protection anti-battements ».

Toutes les consignes mentionnées précédemment font partie intégrante de nos conditions de livraison et excluent toutes réclamations pour ces motifs.